MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES

Liberté
Égalité
Fraternité

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

6 juillet 2021

MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

CONFÉRENCE
sur les
PERSPECTIVES
SALARIALES
de la fonction publique

Données salariales relatives à la fonction publique

MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

CONFÉRENCE
sur les
PERSPECTIVES
SALARIALES
de la fonction publique

Mesures salariales en faveur des agents publics

Bilan 2017-2021

MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

Parcours professionnels, carrières et rémunérations

Pour une **meilleure reconnaissance de l'engagement** des fonctionnaires civils et des militaires, par la revalorisation des grilles indiciaires, l'**amélioration des perspectives de carrière** et des niveaux de pensions

Ce plan, achevé en 2021, s'est aussi traduit par :

-la transformation d'une partie des primes en indiciaire

-un cadencement unique d'avancement d'échelons

-des règles statutaires harmonisées entre les trois versants

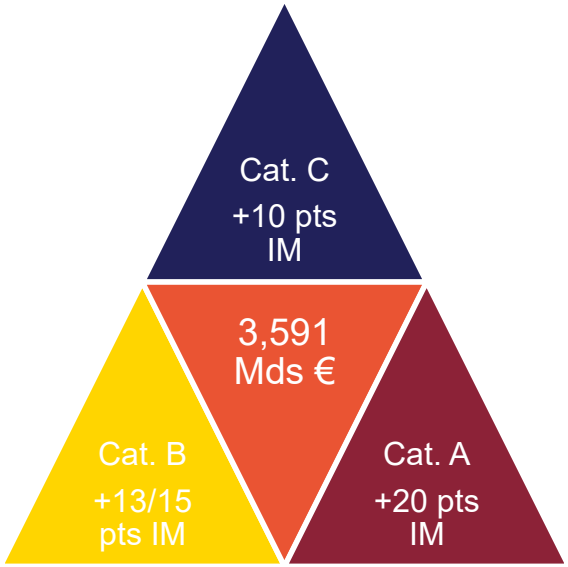

MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

Plan « Ma santé 2022. Investir pour l'hôpital »

Le plan « Ma santé 2022. Investir pour l'hôpital » a complété les mesures en faveur de l'hôpital public prévues dans la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.

Le plan « Ma santé 2022. Investir pour l'hôpital » a complété les mesures en faveur de l'hôpital public prévues dans la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé.

Prime mensuelle de 118€ brut
89 500 bénéficiaires

Versement d'une **prime d'attractivité territoriale pour r**enforcer l'attractivité des hôpitaux situés dans les territoires en tension (75, 92, 93 et 94)

Prime annuelle de 940 € brut
Environ 40 000 bénéficiaires

MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

Ségur de la Santé

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

Réalisations

Personnels de la fonction publique hospitalière

- **Revalorisation de 183€ net mensuels** pour les personnels des établissements de santé, GCS et EHPAD publics, ainsi qu'aux fonctionnaires FPE et FPT exerçant dans les structures éligibles + extension en avril 2021 aux structures sociales et médico-sociales éligibles.
- Doublement des **taux de pro-pro**
- **Lancement mission IGAS sur la formation professionnelle dans la FPH**
- **Indemnité de vie chère maintenue pour les EP dans les territoires ultra-marins**

Travaux en cours

Personnels de la FPH

- Travaux en cours jusqu'en octobre 2021 sur les **statuts métiers / revalorisations ciblées** (grilles indiciaires et indemnitaires)
- **Aménagement du temps de travail et intéressement collectif** : textes au cours
- **Travaux de réingénierie des préparateurs en pharmacie, techniciens de laboratoire, diététiciens** : en cours

MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

Protocole d'accord police nationale

Protocole d'accord conclu le 19 décembre 2018 entre le ministre de l'intérieur et les organisations représentatives du corps d'encadrement et d'application de la police nationale.

Octroi d'un demi-point d'indemnité de sujétions spéciales de police (ISSP).

Revalorisation de 40 € par mois de l'allocation de maîtrise (AM).

Adaptation de l'organisation du temps de travail visant à augmenter la capacité opérationnelle et à réduire le volume des heures supplémentaires

Revalorisation de l'allocation de maitrise et de l'allocation de mission judiciaire de 30 € par mois au 1er juillet 2019 et au 1er janvier 2020 (pour un gain mensuel de 80 € nets)

MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

Reconnaissance des niveaux de compétences

Des plans de requalification de grande ampleur depuis 2017

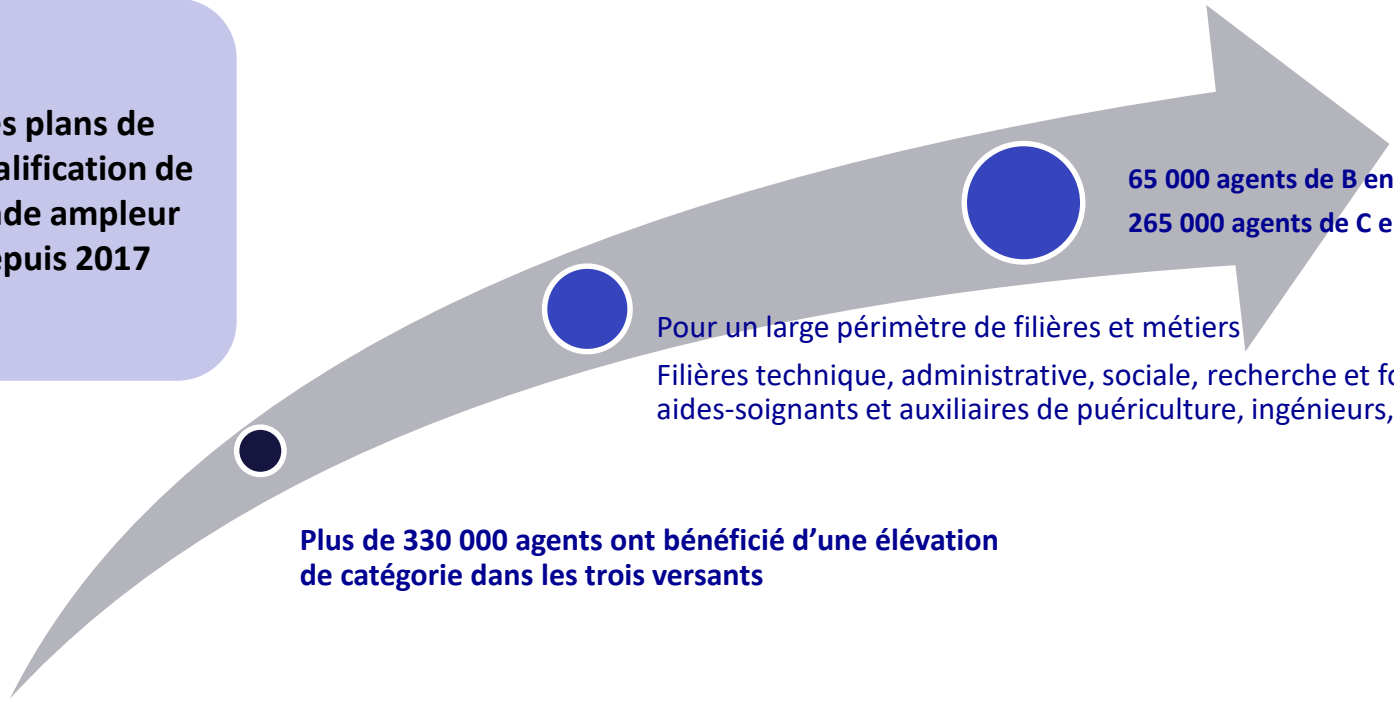

65 000 agents de B en A

265 000 agents de C en B

Pour un large périmètre de filières et métiers

Filières technique, administrative, sociale, recherche et formation, aides-soignants et auxiliaires de puériculture, ingénieurs,…

Plus de 330 000 agents ont bénéficié d'une élévation de catégorie dans les trois versants

MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES
Liberté
Égalité
Fraternité

CONFÉRENCE
sur les
PERSPECTIVES
SALARIALES
de la fonction publique

Revalorisations salariales à travers quelques illustrations

Illustrations évolutions salariales 2016-2021
Méthodologie retenue

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

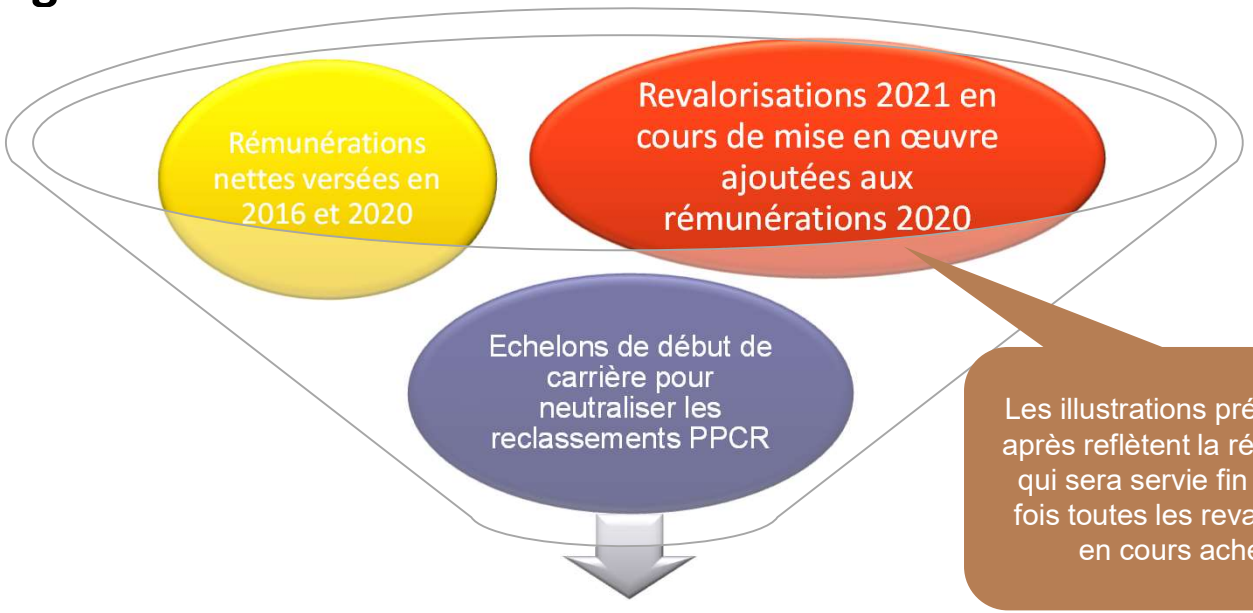

Les illustrations présentées ci-après reflètent la rémunération qui sera servie fin 2021, une fois toutes les revalorisations en cours achevées

Reconstitution d'une évolution salariale pour une situation identique à 5 ans d'intervalle

Gardiens de la paix

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

Entre 2016 et 2021, la rémunération mensuelle nette d'un brigadier de police au premier échelon de son grade a augmenté de 13 % entre 2016 et 2021, soit **315 €**.

Durant la même période, celle d'un brigadier-chef de police au 4ème échelon a augmenté de 11 %, soit **319 €**.

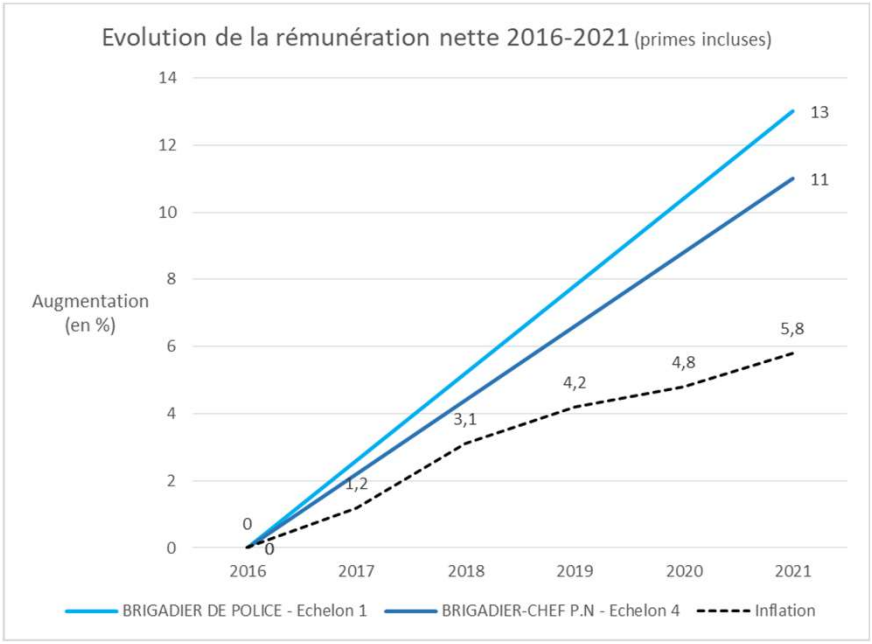

Professeurs certifiés

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

Entre 2016 et 2021, la rémunération mensuelle nette d'un professeur certifié au 7ème échelon de la classe normale a augmenté de 7 %, soit **155** €.

Durant la même période, celle d'un professeur certifié au 8ème échelon de la classe normale a augmenté de 6 %, soit **152** €.

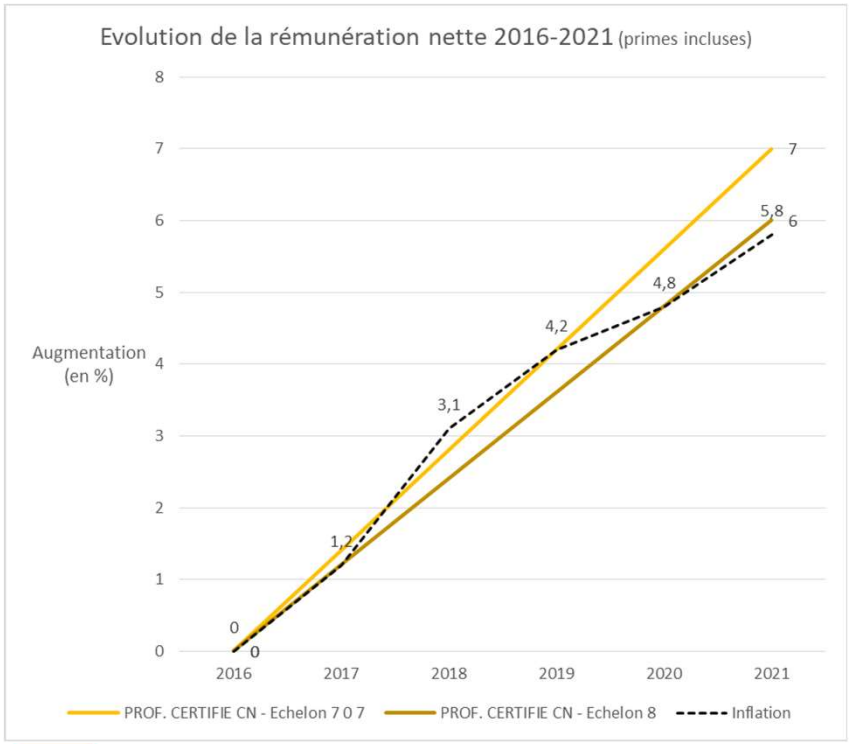

Greffiers judiciaires

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

Entre 2016 et 2021, la rémunération mensuelle nette d'un greffier des services judiciaires au 4ème échelon du 1er grade a augmenté de 10 %, soit **183** €.

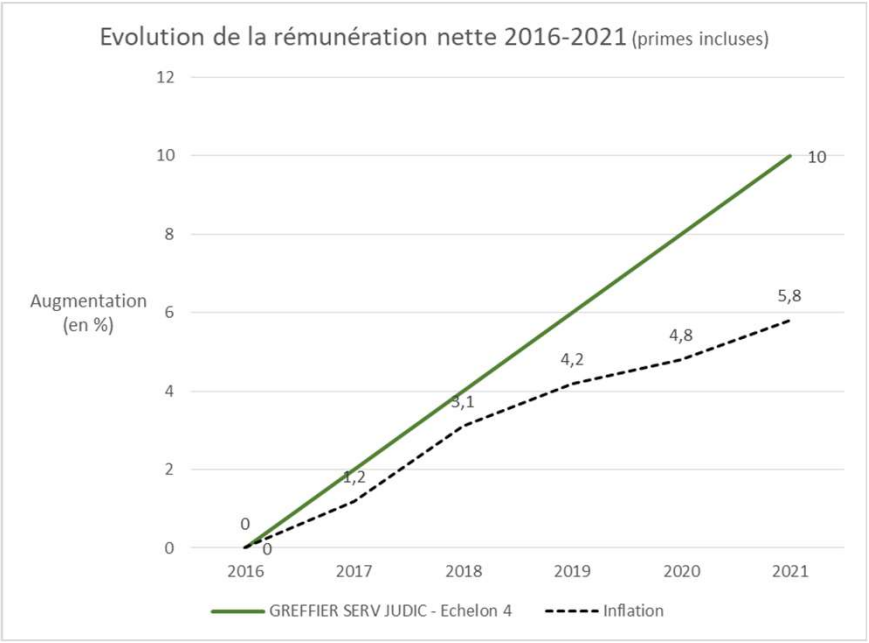

Surveillants pénitentiaires

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

Entre 2016 et 2021, la rémunération mensuelle nette d'un surveillant-brigadier de l'administration pénitentiaire au 4ème échelon a augmenté de 11 %, soit **267** €.

Durant la même période, celle d'un premier surveillant au 3ème échelon a également augmenté de 11 %, soit **275** € et celle d'un surveillant au 1er échelon a augmenté de 14 %, soit **244 €**.

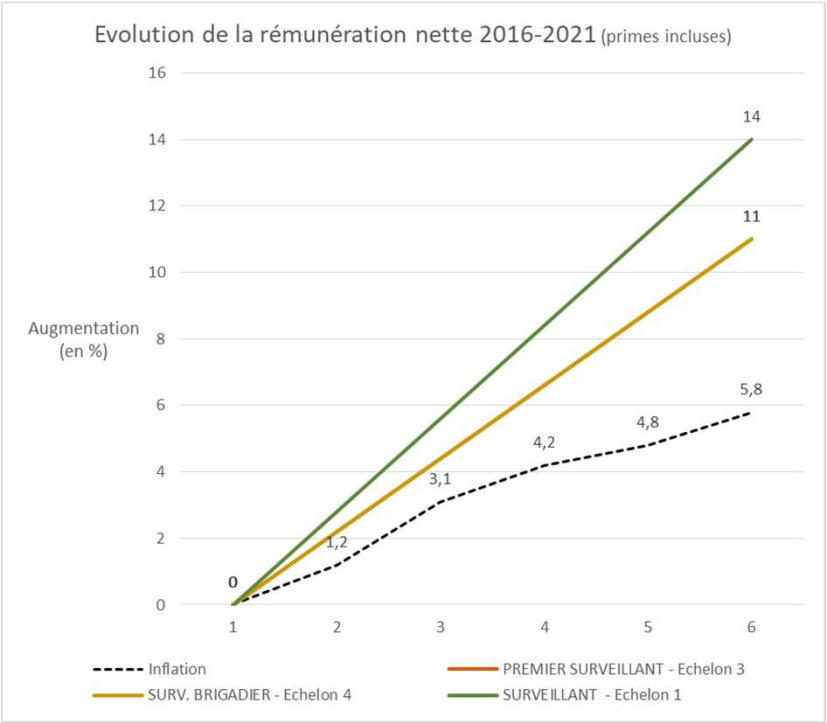

FPH – Infirmiers en soins généraux

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

APRÈS 1 AN DE CARRIÈRE

AVANT LE SÉGUR DE LA SANTÉ : **1 736 €** net / mois → **APRÈS** LE SÉGUR DE LA SANTÉ : **2 026 €** net / mois (**+ 290 € net**)

+ 183 € net de revalorisation salariale du Ségur de la santé
+ 107 € net au titre de la revalorisation des grilles de catégorie A

APRÈS 5 ANS DE CARRIÈRE

AVANT LE SÉGUR DE LA SANTÉ : **1 872 €** net / mois → **APRÈS** LE SÉGUR DE LA SANTÉ : **2 207 €** net / mois (**+ 335 € net**)

+ 183 € net de revalorisation salariale du Ségur de la santé
+ 152 € net au titre de la revalorisation des grilles de catégorie A

APRÈS 20 ANS DE CARRIÈRE

AVANT LE SÉGUR DE LA SANTÉ : **2 464 €** net / mois → **APRÈS** LE SÉGUR DE LA SANTÉ : **2 924 €** net / mois (**+ 461 € net**)

+ 183 € net de revalorisation salariale du Ségur de la santé
+ 278 € net au titre de la revalorisation des grilles de catégorie A

EN FIN DE CARRIÈRE

AVANT LE SÉGUR DE LA SANTÉ : **2 863 €** net / mois → **APRÈS** LE SÉGUR DE LA SANTÉ : **3 398 €** net / mois (**+ 536 € net**)

+ 183 € net de revalorisation salariale du Ségur de la santé
+ 353 € net au titre de la revalorisation des grilles de catégorie A

Assistants sociaux de l'Etat

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

Entre 2016 et 2021, la rémunération mensuelle nette d'un assistant de service social des administrations de l'Etat au 1er échelon du 1er grade a augmenté de 11 %, soit **199** €.

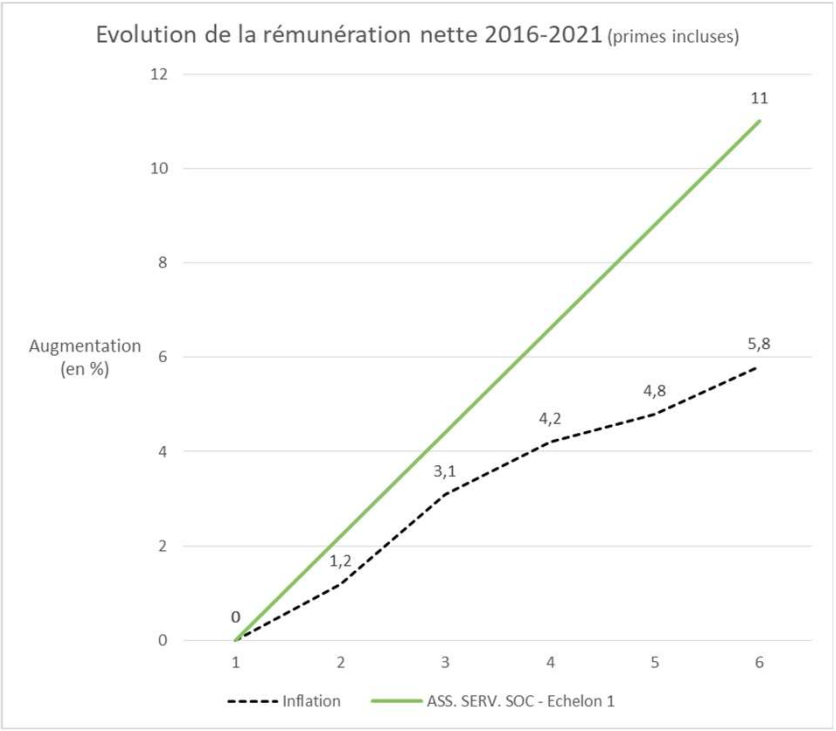

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

Rendez-vous salarial 2020

Suivi de la mise en œuvre

Revalorisations ciblées

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

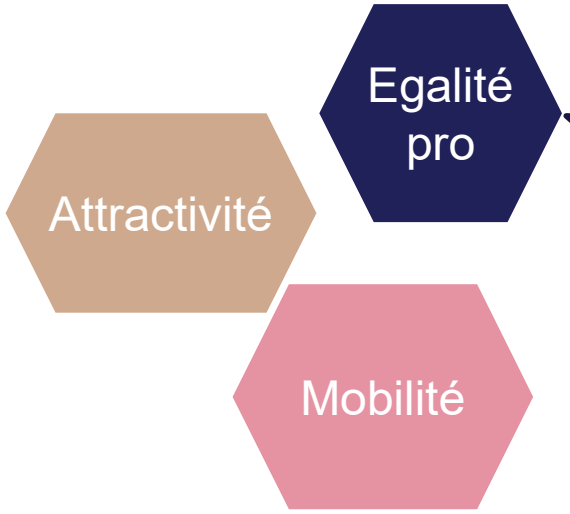

Revaloriser les filières féminisées et peu primées
Filière sociale et socio-éducative

- **En 2020, première marche de revalorisation ciblée** des conseillers et assistants sociaux dans les ministères aux régimes indemnitaires les moins favorables

- **En 2021, poursuite et élargissement de la mesure de convergence**
  - Deuxième marche pour les assistants et conseillers sociaux
  - Extension à la filière socio-éducative de la justice (protection judiciaire de la justice et conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation)

Mise en œuvre d'ici la fin d'année 2021, avec effet rétroactif au 1er janvier

Revalorisations ciblées

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

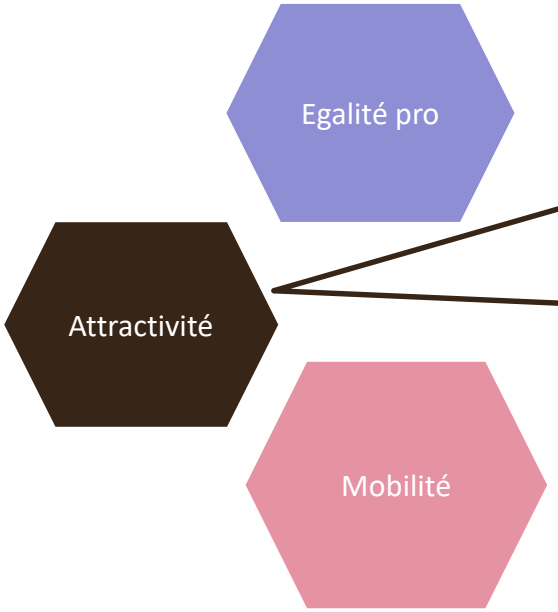

Renforcer l'attractivité des métiers en tension
Médecins du travail

- **Construction d'un référentiel interministériel de rémunération harmonisé**
  - Eviter la concurrence entre les employeurs
  - Faciliter la mobilité
- **Un référentiel revalorisé qui tient compte des niveaux de fonction**
  - Une revalorisation de 12% en moyenne des montants servis
  - Des majorations pour tenir compte de l'expertise ou de niveaux de responsabilité particuliers

Mise en œuvre d'ici la fin d'année 2021, avec effet rétroactif au 1er janvier

Revalorisations ciblées

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

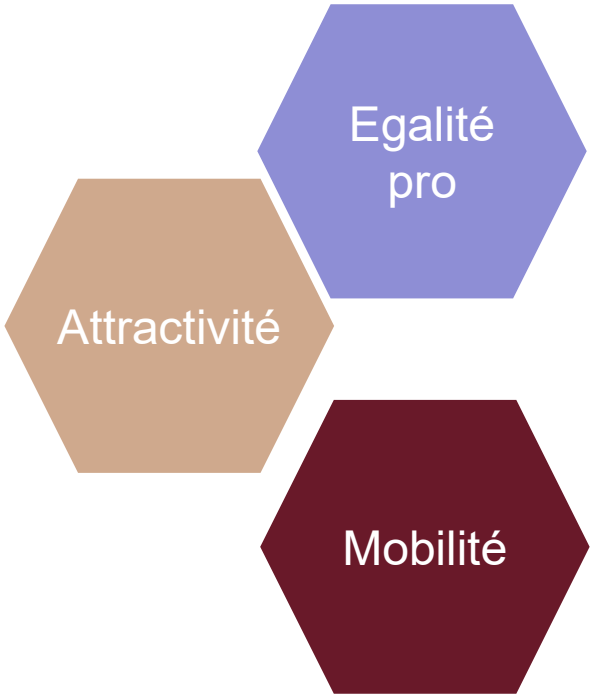

Lever les freins à la mobilité
En Ile-de-France, entre administrations centrales et services déconcentrés
En régions, entre services déconcentrés interministériels

- **En IDF : convergence indemnitaire centrale/services déconcentrés**
  - Mieux valoriser l'exercice dans les services opérationnels
  - Revalorisations concentrées sur les filières administratives et les ministères les moins-disants

- **« Garantie mobilité » - services déconcentrés hors IDF, périmètre ATE**
  - Circulaire déconcentration du PM du 10 mars 2021
  - A compter de septembre 2021 : maintien du régime indemnitaire d'origine de l'agent lorsqu'il est plus favorable que celui du ministère d'accueil

Mise en œuvre d'ici la fin d'année 2021, avec effet rétroactif au 1er janvier

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

Mesures complémentaires 2020

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

Prime de fidélisation territoriale en Seine-Saint-Denis

Mesure du plan « L'Etat plus fort en Seine-Saint-Denis »

40 000 emplois concernés

Un dispositif de fidélisation mis en place **pour 10 ans** et évalué a mi-parcours

Une prime de fidélisation **ouverte à l'ensemble des agents publics**

Une prime de fidélisation **de 10 000€ versée en une seule fois dès 5 années de présence** continues dans un service/emploi de ce département connaissant des difficultés en matière de fidélisation

Un **droit d'option pour les agents déjà en fonction** dans les services et emplois concernés

Une prime partiellement **cumulable avec les autres dispositifs de fidélisation** existants (police nationale et administration pénitentiaire)

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

Situation des bas salaires en 2021

Au 1er avril 2021

Revalorisation des bas salaires suite à la hausse du SMIC (attribution de 2 points pour les actuels indices majorés 330 à 333 et 1 point pour les indices 334 et 335)

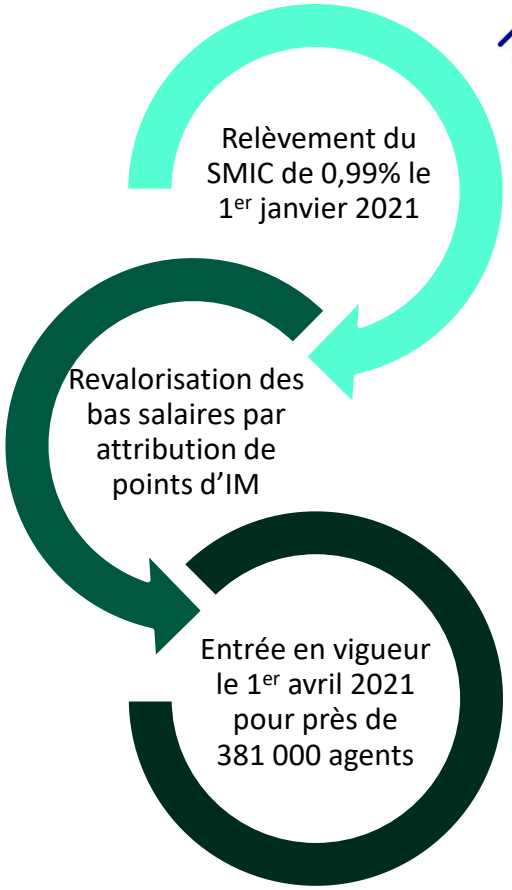

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

Mesures 2022

Revaloriser le début de carrière de la catégorie C sur les trois versants

Objectifs

- Conserver la référence au SMIC et l'étendre aux contractuels et aux élèves
- Dynamiser l'évolution salariale de début de carrière
- Accélérer le déroulé de carrière pour garantir une progression constante

Le grade C1

Actuellement : 12 échelons / durée totale de 25 ans

- Indice de pied de grade : IM 337
- Réduction de la durée totale du grade à 19 ans
- Resculptage de la grille sur 11 échelons, indice sommital conservé
- Réduction à 1 an de la durée des échelons qui sont aujourd'hui à 2 ans

Le grade C2

Actuellement : 12 échelons / durée totale de 25 ans

- Indice de pied de grade : IM 338
- Réduction de la durée totale du grade à 20 ans
- Resculptage de la grille sur 12 échelons, indice sommital conservé
- Réduction à 1 an de la durée des échelons du bas du grade qui sont aujourd'hui à 2 ans

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

Revaloriser le début de carrière de la catégorie C sur les trois versants

Le grade C1

Actuellement : 12 échelons / durée totale de 25 ans

- Réduction de la durée totale du grade à 19 ans
- 11 échelons
- Réduction à 1 an de la durée des 2ème au 6ème échelons

C1						
Ech.	IB	IM	Gain IB	Gain IM	Durée	Durée du grade
11	432	382	13	10	-	19
10	419	372	18	9	4	15
9	401	363	14	9	3	12
8	387	354	6	3	3	9
7	381	351	3	3	3	6
6	378	348	4	3	1	5
5	374	345	4	3	1	4
4	370	342	4	3	1	3
3	366	339	2	1	1	2
2	364	338	1	1	1	1
1	363	337	-	-	1	-

Le grade C2

Actuellement : 12 échelons / durée totale de 25 ans

- Réduction de la durée totale du grade à 20 ans
- Indice de départ : IM 338 (actuel 4ème échelon)
- Suppression des 3 premiers échelons et création de 3 échelons intercalaires
- Réduction à 1 an de la durée des 2ème au 6ème échelons

C2						
Ech.	IB	IM	Gain IB	Gain IM	Durée	Durée du grade
12	486	420	13	8	-	20
11	473	412	12	8	4	16
10	461	404	15	12	3	13
9	446	392	16	12	3	10
8	430	380	14	10	2	8
7	416	370	12	5	2	6
6	404	365	8	5	1	5
5	396	360	9	6	1	4
4	387	354	11	8	1	3
3	376	346	6	4	1	2
2	370	342	6	4	1	1
1	364	338	-	-	1	-

Attribution exceptionnelle d'une bonification d'ancienneté aux agents de Cat. C

Au 1er janvier 2022, **une bonification d'ancienneté d'un an** sera exceptionnellement attribuée à tous les agents relevant de la catégorie C

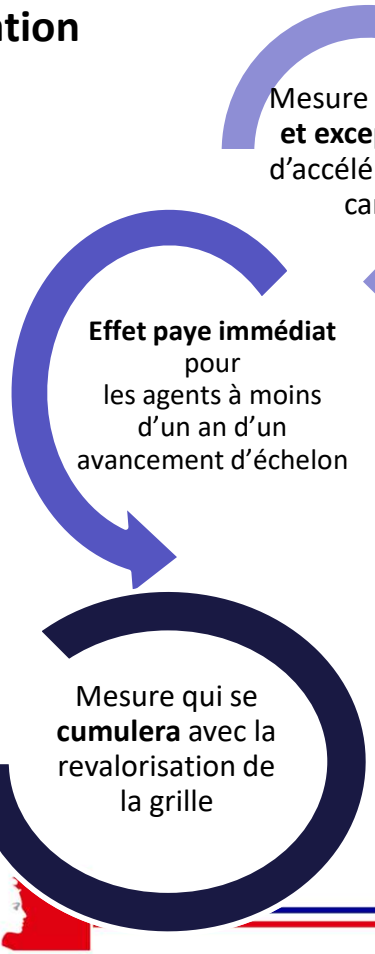

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

Harmoniser les ratios « pro-pro » pour les corps comparables (B/C)

Objectif

Revaloriser et harmoniser les taux de promotion des corps « type » B et C

- **Gommer les divergences de taux** entre départements ministériels pour des corps à statut comparable, et favoriser les mobilités
- **Elargir les perspectives de promotions pour les agents**
- Participer à la politique de l'**égalité professionnelle entre les femmes et les hommes** en mettant l'accent sur les corps et filières particulièrement féminisés

Près de 80 corps concernés
(39 cat. B / 40 cat. C)

62 % de promotions supplémentaires par rapport à 2020
Soit 11 400 agents promus en plus

Taux pro/pro cibles
C2 : 28% - C3 : 16,5%
B2 : 18% - B3 : 14%

Convergence indemnitaire: revalorisation de la filière administrative de l'Etat

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

Objectif

Poursuivre la réduction des freins à la mobilité sur les corps interministériels

Ciblé sur les catégories A et B administratifs dans les ministères en retrait indemnitaire

Catégorie A
Au moins 14 000 agents
En moyenne 200 € bruts/mois

Catégorie B
Au moins 36 000 agents
En moyenne 160 € bruts/mois

Attractivité de la fonction publique :
Valorisation de la fonction de maître d'apprentissage

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

Création d'une allocation de **500 € par an versée aux agents exerçant la fonction de maître d'apprentissage** pendant toute la durée de l'apprentissage

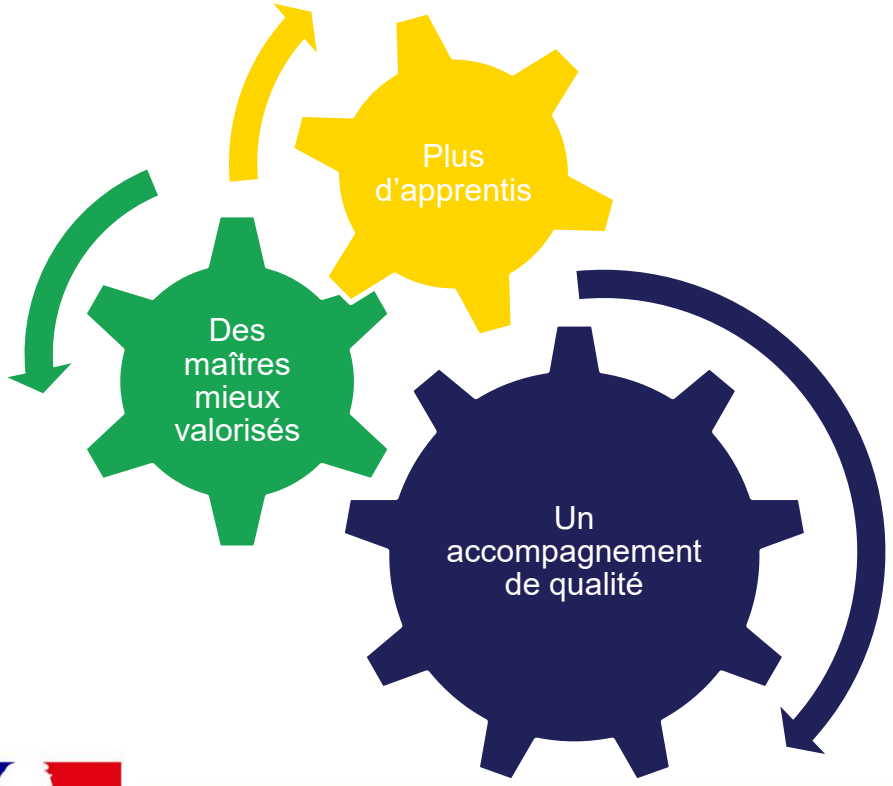

Faciliter la promotion interne
Maintien des rémunérations dans les écoles de service public

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

Une **indemnité permettant le maintien de la rémunération** aux profits des lauréats des concours internes intégrant **une des écoles de service public.**

→ instrument de **promotion sociale** déjà mis en œuvre pour l'ENA et l'INET

- ≫ pour rendre plus **attractifs les concours internes**
- ≫ pour **faciliter matériellement** aux élèves le suivi des scolarités
- ≫ pour une plus grande **diversification des profils** des élèves
- ≫ pour une **meilleure lisibilité** des éléments de rémunération des élèves

Transposition du Ségur de la Santé à la FPE et à la FPT

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

Les mesures visant à revaloriser et dynamiser les carrières des corps paramédicaux de la FPH (aides-soignants, infirmiers, personnels de rééducation…), prévues par **les accords dits du Ségur de la Santé seront transposées, dans les mêmes proportions, aux corps homologues des versants « Etat » et « territorial »**.

Sont concernés :

- Versant « Etat » : environ 15.000 agents, fonctionnaires et militaires
- Versant « territorial » : environ 60.000 agents et fonctionnaires

Cette mesure permettra aux agents de bénéficier, en fin de carrière, de gains de l'ordre de +300€ à +500€ bruts mensuels

La mise en œuvre de cette transposition fera l'objet de discussion et de présentation aux instances représentatives à compter de la rentrée 2021, pour une **entrée en vigueur au 1er janvier 2022**.

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique

Prochaines étapes

Prochaines étapes de la conférence sur les perspectives salariales

Un cycle **de groupes de travail entre septembre 2021 et février 2022** pour construire un diagnostic partagé sur la politique salariale

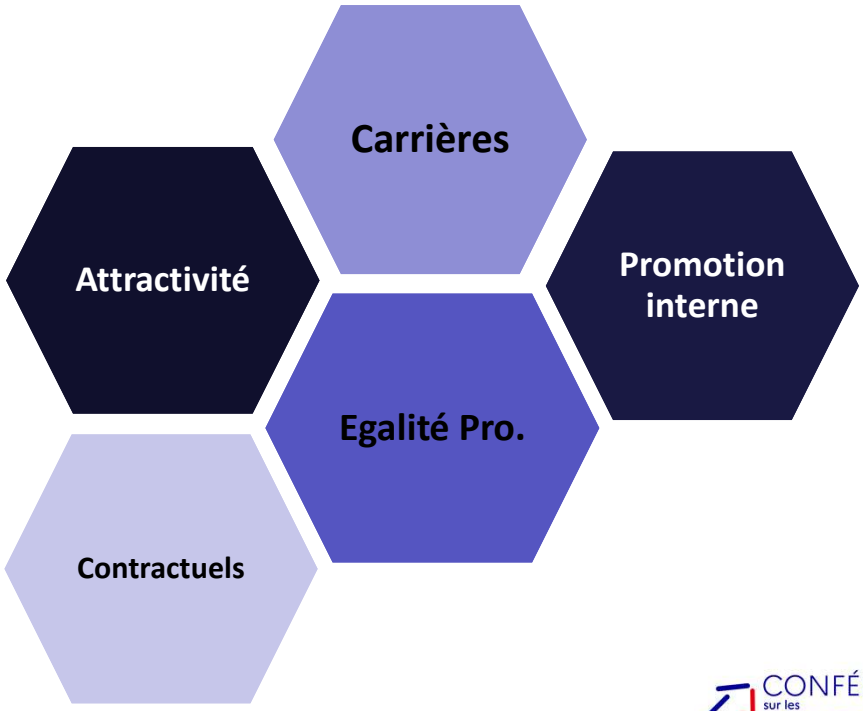

Fin de travaux : février 2022

CONFÉRENCE sur les PERSPECTIVES SALARIALES de la fonction publique